

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Oyem : un septuagénaire viole une fillette de 10 ans

Alexis NDONG SIMA
Oyem/Gabon

EBANG Nkouele, Gabonais, retraité de 70 ans, vient d'être écroué à la prison d'Oyem. Le septuagénaire aurait violé une fillette de 10 ans, N.M.M, qu'il aurait détournée à la sortie de l'école. Les faits auraient été commis le 29 mars dernier derrière l'ancien hôpital, dans le 2e arrondissement du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem.

Le jour des faits, N.M.M, élève en 5e année dans une école catholique, sort des cours et constate l'absence de ses frères avec lesquels elle rentre d'ordinaire à la maison familiale. Et décide alors de rentrer toute seule. Mais sur le chemin, l'enfant passe devant la demeure d'Ebang Nkouele, le septuagénaire, qui lui propose de venir prendre 100 francs pour acheter des gâteaux. Le piège du retraité fonctionne car, une fois cette dernière à la terrasse, il bondit sur elle comme

un fauve, avant de l'entraîner dans une chambre malgré les appels à l'aide de l'enfant. Après avoir assouvi sa libido, le septuagénaire lâche sa "proie" sans lui donner la fameuse pièce de 100 francs. Comme elle craignait les repréailles des parents, elle a préféré garder le silence. Sauf que le lendemain matin, l'élève a commencé par avoir des fièvres accompagnées de maux de ventre. Des symptômes qui ont attiré l'attention de sa mère. En examinant les parties intimes de la fillette, la maman découvre avec stupéfaction qu'elle avait perdu sa virginité.

Pressée de questions, N.M.M finit par dénoncer son bourreau. Après des examens médicaux plus poussés, une plainte a été déposée par les parents de la victime au service de la Sûreté urbaine du commissariat de police d'Oyem. Le bourreau présumé a été interpellé au moment où il s'apprêtait à quitter le quartier pour échapper à l'étau qui se resserrait autour de lui.



Photo: Alexis Ndong Sima

Ebang Nkouele médite sur son sort à la prison du Peloton.

Ebang Nkouele a d'abord nié les faits, avant de passer aux aveux en présence de sa victime. Le

septuagénaire a été déféré devant le procureur de la République près le tribunal de première

instance d'Oyem qui, après son audition, l'a placé en détention préventive à la prison du Peloton.

Lopé : en prison pour avoir tué une éléphante

G.R.M
Libreville/Gabon

GHISLAIN Bibodi et Patrick Mapangou Nzaou, tous les deux Gabonais, viennent d'être écroués à la prison centrale de Libreville, pour avoir abattu un éléphant, dans une forêt du département de la Lopé, dans la province de l'Ogooué-Ivindo. En effet, les deux amis avaient entrepris une partie de chasse au cœur d'un permis forestier situé entre les villages Nkankan et Inzanza, dans la nuit du 16 au 17 mars dernier, rapporte la brigade de gendarmerie de Booué. La partie de chasse avait d'ailleurs bien commencé dans cette forêt giboyeuse. Puisque Ghislain Bibodi et Patrick Mapangou Nzaou avaient, en très peu de temps, tué deux gazelles. Une quantité insuffisante à leurs yeux, d'où le choix de poursuivre leur partie de chasse dans l'espoir d'en avoir plus. Sur leur chemin, ils tombent sur une éléphante et son éléphanteau s'abreuvant



Photo: GRM

Patrick Mapangou Nzaou et Ghislain Bibodi qui séjournent au pénitencier de Gros-Bouquet.

dans un ruisseau. Selon les deux chasseurs, la bête les aurait poursuivis. Pour se défendre, ils n'auraient pas eu d'autre solution que de tirer sur la mère. Après, Ghislain et Patrick regagnent leurs domiciles respectifs. Non sans emporter d'importantes quantités de viande d'éléphant. Sur le chemin du retour, ils rencontrent un écolier qui va s'intéresser à leur gibecière. Après un long échange, les deux amis consentent finalement à laisser ce dernier découvrir le contenu de leur sac. Le garde forestier découvre que les deux

chasseurs transportent de la viande d'éléphant. Informés plusieurs jours plus tard, des éléments de la brigade de gendarmerie de Booué vont interpellé Mapangou Nzaou au village Ivindo. Ce dernier les conduira ensuite jusqu'à Bibodi – l'ami bien connu pour être un professionnel de la grande chasse –, qui sera arrêté à son tour. Au terme de la période de garde à vue, après bouclage de l'enquête préliminaire, les deux chasseurs sont déférés devant le parquet de Libreville qui les a placés sous mandat de dépôt.

Le clin d'œil de **lybek**

